

## **Crédit de Fr. 300'000.- pour le remplacement des faux-plafonds contenant de l'amiante à l'école des Traversins**

Par le présent message, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit de Fr. 300'000.- pour financer les divers travaux nécessaires au remplacement des faux-plafonds de l'école des Traversins, qui contiennent de l'amiante.

### **1. SITUATION ACTUELLE**

Le bâtiment scolaire des Traversins a fait l'objet de divers travaux entre 2009 et 2011 : isolation des façades et du plancher des combles, remplacement des fenêtres et des stores, aménagements divers pour les personnes à mobilité réduite, installation d'une ventilation contrôlée. Dans ce cadre, les plafonds intérieurs n'ont pas été touchés. Durant les vacances scolaires d'octobre 2014, suite à la demande de l'entreprise mandatée pour le remplacement de l'éclairage de la classe du sous-sol, les analyses effectuées ont permis de confirmer que l'ensemble des faux-plafonds du bâtiment (toute la surface sauf le hall du sous-sol, soit 500 m<sup>2</sup>) contiennent de l'amiante. Ce constat n'est pas surprenant, car ces plafonds ont été posés lors de la construction du bâtiment, vers 1970, soit la période critique concernant l'amiante.

Cependant, vu le degré d'agglomération des panneaux et l'exposition des enfants, un degré d'urgence I est fixé, ce qui signifie qu'un assainissement doit avoir lieu dans les meilleurs délais. Des mesures de la qualité de l'air ont immédiatement été effectuées dans les classes, en octobre 2014 : elles ont débouché sur une concentration nulle de fibres dans l'air ; en conséquence, les travaux d'assainissement ont pu être repoussés aux vacances d'été 2015, étant donné qu'il n'y avait aucun danger et aucun risque pour les utilisateurs. Une information circonstanciée a été faite aux utilisateurs en collaboration avec les services cantonaux concernés afin, notamment, de rassurer les personnes concernées et d'éviter toute action pouvant engendrer la dispersion des fibres.

### **2. TRAVAUX A ENTREPRENDRE, COÛTS ET FINANCEMENT**

Pour les travaux d'assainissement, un bureau spécialisé a été mandaté pour planifier et suivre le désamiantage, soit le démontage et l'évacuation dans les règles de l'art des faux-plafonds actuels par une entreprise agréée : confinement des zones de démontage, protection des éléments adjacents, ventilation des locaux, protection des travailleurs, conditionnement et évacuation des déchets, nettoyages, etc. L'ensemble du mobilier et du matériel présent dans les locaux doit être évacué pour ces travaux, les luminaires doivent être démontés. A la fin du désamiantage, lorsque l'absence de particules d'amiante aura été confirmée par les mesures libératoires, on pourra entreprendre les travaux de peinture nécessités par l'enlèvement des scotchs de protection, puis la pose de nouveaux plafonds en panneaux de plâtre. Les luminaires seront ensuite remontés et les locaux nettoyés pour permettre le réaménagement.

Les six semaines des vacances scolaires ne suffisent pas tout à fait à la réalisation de tous ces travaux. Dans ce sens, une concertation a eu lieu avec les autorités scolaires et les enseignantes pour libérer certains locaux par anticipation une ou deux semaines avant les vacances, sans trop perturber l'enseignement.

Les coûts ci-dessous ont été estimés dans une fourchette de +/- 15 %, avec la TVA à 8 % et indexés au taux d'avril 2015 :

|  |                      |
|--|----------------------|
| - évacuation des locaux, déménagement, réaménagement             | Fr. 10'000.-         |
| - dépose et repose des luminaires                                | Fr. 30'000.-         |
| - travaux de désamiantage  | Fr. 100'000.-        |
| - peinture partielle des locaux après enlèvement des protections | Fr. 30'000.-         |
| - fourniture et pose des nouveaux plafonds                       | Fr. 90'000.-         |
| - nettoyages des locaux  | Fr. 5'000.-          |
| - honoraires   | Fr. 20'000.-         |
| - divers et imprévus   | Fr. 15'000.-         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>Fr. 300'000.-</b> |

Ce crédit, non prévu au plan financier des investissements 2015-2018, sera financé par voie d'emprunt dont la charge maximale annuelle s'élèvera à Fr. 24'000.- (intérêts 3 % + amortissement 5 %).

Afin de respecter la planification financière 2015, certains investissements seront décalés d'une année, à savoir une partie du crédit-cadre « Cadastre du bruit » et une part de l'étude du plan spécial « Gare Sud », deux crédits qui seront normalement présentés au Conseil de Ville au cours des prochains mois.

**3. PREAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL**

Ces travaux permettront d'assainir une situation qui ne peut pas perdurer au sein d'un établissement scolaire accueillant jusqu'à une centaine d'élèves.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorable de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances, invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 18 mai 2015

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 18 mai 2015 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

### **arrête**

1. Le crédit de Fr. 300'000.- pour le remplacement des faux-plafonds contenant de l'amiante à l'école des Traversins est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Jeanne Beuret

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 1<sup>er</sup> juin 2015